



**الاتحاد الرياضي للتضامن الإسلامي**  
**Islamic Solidarity Sports Federation**  
**Fédération Sportive pour la Solidarité Islamique**

---

## **Programme**

**La Fédération Sportive de la Solidarité Islamique**

**"La capitale sportive des pays islamiques"**

**2019 - 2021**

(Française)



# **TABLE DE MATIERE**

## ❖ **Message**

## ❖ **Buts**

## ❖ **Avantages et acquis**

- A) Les avantages et les bénéfices de la ville/Pays
- B) Avantages et rôles pour les jeunes et les athlètes

## **Premièrement : le cadre général**

- 1) Le mécanisme d'annonce et d'invitation de l'ISSF
- 2) Mécanisme de soumission des candidatures et critères d'évaluation
  - A) Remplir et soumettre des demandes
  - B) Demandes d'études et critères d'évaluation
- 3) Cadre de surveillance et de réglementation
- 4) Engagements et contributions
  - A) Obligations de la ville choisie
  - B) Engagements et contributions de l'ISSF
- 5) Programme d'orientation générale pour les événements et les activités
- 6) Obligations et droits

## **Deuxièmement : Préparation et finalisation de la demande de choix de la ville**

## ❖ **Liste des annexes :**

- Annexe 1: Formulaire de candidature
- Annexe 2: Liste des Etats membres (Comités Olympiques)
- Annexe 3: Le cadre de surveillance et de réglementation du programme
- Annexe 4: Exemple de protocole d'accord
- Annexe 5: Programme indicatif général d'activités et d'actions



# Programme La Fédération Sportive de la Solidarité Islamique **"La capitale sportive des pays islamiques"** 2019 - 2021

## Cadre général

**Mission :** Depuis sa création en 1985, la Fédération sportive de la solidarité islamique qui répond à la volonté des dirigeants du monde musulman exprimée lors de la Troisième Conférence islamique au Sommet tenue à la Mecque en 1980, s'est dévouée à améliorer le niveau sportif dans les États membres par l'organisation d'événements et cours de formation, tels que les Jeux de la solidarité islamique

Tenant compte des nobles et importants objectifs la Fédération sportive de la solidarité islamique continue de mettre en œuvre les tâches et les responsabilités qui lui sont confiées. Par l'adoption de ce programme « capital sportif des pays islamiques, » la Fédération sportive de la solidarité islamique ajoute une autre icône sportive nouvelle très importante tant au niveau de la valeur aux autres réussites dans le registre de la Fédération sportive de la solidarité islamique.

En prélude à la direction du programme "La capitale sportive des pays islamiques" dans les étapes et procédures de l'exécutif, il a été adopté par Son Excellence le Président de la Fédération le 11/4/2018) et entériné par la conférence des Ministres de la jeunesse et du sport réunis en République d'Azerbaïdjan, du 17-19 /4/2018 par la résolution n° 2/4-ICYSM (s)}

La Fédération sportive de la solidarité islamique souhaite le succès à toutes les parties impliquées dans l'adoption et la mise en œuvre de ce programme vital et important.



## Objectifs :

- Renforcer les liens et les bases de coopération et de l'intégration et encourager le transfert d'expériences et de partenariats dans les domaines du sport et de la jeunesse entre les États membres.
- Renforcer les liens de fraternité et d'amour entre les jeunes et les athlètes des États membres et refléter ces valeurs et principes dans les domaines du sport, des plateformes de la jeunesse.
- Consolider les principes de non-discrimination sur la base de la religion, de la race, de la couleur ou du sexe.
- Soutenir le rôle des organes exécutifs, des comités olympiques et des associations nationales dans leurs efforts de développement et de progrès du secteur national de la jeunesse et des sports.
- Contribuer à la mise en œuvre des stratégies sportives et de jeunesse pour atteindre les objectifs escomptés.
- Encourager les Comités Nationaux Olympiques à diffuser les principes de la Charte Olympique et à mettre en évidence les objectifs et le rôle du Comité National Olympique.
- Diffuser les concepts et principes de l'éthique culturelle et sportive, promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et des initiatives de service communautaire.
- Contribuer à élever le niveau des dirigeants et des cadres à travers des formations et les ateliers.
- Donner l'opportunité aux organisations sportives et de jeunesse de promouvoir leurs activités en plus de pratiquer et d'acquérir de l'expérience dans l'organisation et la gestion d'événements sportifs
- Fournir aux jeunes et aux athlètes des occasions de se confronter, de concourir et d'acquérir de l'expérience.

## Avantages et acquis

### A) Avantages et bénéfices de la ville/pays :

- Publicité de la ville portant le titre dans les médias et de son patrimoine culturel et de mettre en évidence leur historique, géographique, sociale, sportive, économique et scientifique.
- Aider à créer des opportunités pour la croissance, le développement et la revitalisation des programmes sportifs, touristiques, récréatifs, culturels et économiques de la ville qui porte le titre ou la région et l'état en général.
- Donner l'opportunité aux clubs, institutions, organisations sportives et de jeunesse, établissements d'enseignement et secteurs public et privé de participer à l'organisation et à la mise en œuvre du programme d'activités pour le titre de capitale du sport.
- Fournir des opportunités d'emploi pour les cadres de jeunes et de sport et les étudiants universitaires dans la préparation et la mise en œuvre du programme et des activités.



- Établir des relations et des liens de fraternité, d'amitié et de partenariat direct entre les habitants de la ville et ses visiteurs du pays ou d'autres pays.
- Stimuler le développement, l'expansion et la réhabilitation des infrastructures de la ville dans tous les domaines pour répondre aux exigences de ses obligations en tant que « capitale sportive », créant un impact positif et direct et indirect pour la ville et ses habitants.
- Utiliser les ressources qui peuvent être obtenues par la vente de droits de parrainage, l'investissement des droits de propriété, le marketing sportif, la diffusion télévisuelle, les billets et la publicité dans le développement des infrastructures et le financement du programme.
- Bénéficier et acquérir de l'expérience à partir des contenus de communication, de coopération et de consultation fournis par la Fédération Sportive de la Solidarité Islamique.
- Bénéficier de l'augmentation de la demande des hôtels, les transports, les sports, la jeunesse, la culture, les communications et le tourisme.
- Contribuer à augmenter la capacité productive et économique et le progrès technologique dans la ville/pays.

#### B) Avantages et rôles pour les jeunes et les athlètes :

- Donner le bon exemple aux jeunes à travers la participation d'athlètes de haut niveau, de pionniers et de jeunes activistes.
- Démontrer l'auto-capacité et les attitudes positives des jeunes et des athlètes participant à travers les équipes sportives, les activités pour les jeunes et les efforts des équipes organisationnelles et de gestion.
- Contribuer à la promotion de la participation de toutes les catégories de la société aux activités sportives et de jeunesse, telles que les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes et les enfants.
- Participer au dévouement des valeurs et des principes de la concurrence loyale, de la persévérance, de l'estime de soi et autres, de l'esprit d'équipe et de travail de groupe.
- Encourager les programmes sportifs et les activités de jeunesse dans les universités, les écoles et les institutions, et stimuler la promotion de la santé physique et l'endurance et la stimulation du contrôle du poids.
- Encourager la prohibition de l'utilisation de stimulants et de substances interdites et tout comportement nocif pour le corps, la santé et la psychologie et encourager le recours à l'exercice physique et à la nutrition sportive saine.

## **Premièrement : Aperçu du programme :**

### **1- Mécanisme de déclaration et invitation par l'ISSF :**

La Fédération, par l'intermédiaire des autorités compétentes, lancera, conformément au calendrier du Programme, l'invitation à soumettre des candidatures dans les médias et diverses plates-formes de communication.

- La lettre d'invitation sera envoyée à tous les Ministres de la Jeunesse et des Sports des États membres et une copie au Comité National Olympique, **Annexe 2: Liste des États membres**, sauf cas d'exception, accompagnée du dossier complet du programme comprenant le cadre général du programme, le formulaire de candidature et d'autres documents.
- L'annonce dans tous les médias et diverses plates-formes de communication par l'entité concernée en conjonction avec le lancement du programme pour la première fois et ensuite répété l'annonce à chaque fois pour suivre le processus de rediriger les invitations ou chaque fois que nécessaire.
- La Fédération suit le calendrier indicatif suivant pour le lancement de l'appel à propositions et le rapport et l'annonce des résultats :

### **(Calendrier indicatif de l'ISSF)**

- ❖ Étape 1: Publicité et invitation à postuler
  - [date] Promotion du programme dans les médias
  - [date] envoi Invitation aux États membres
  - [Date] Date limite de réception des demandes au secrétariat du programme
- ❖ Étape 2: Processus d'évaluation et de sélection
  - [date] Le processus d'évaluation est terminé par le Comité consultatif
  - [date] la fin des consultations par l'ISSF et la décision de choisir la capitale sportive
- ❖ Étape 3: annonce des résultats
  - [date] informer officiellement la ville ayant gagné le titre
  - [date] Signature du mémorandum d'accord et l'annonce intensive dans les médias



## 2- Mécanisme de finalisation et de soumission des candidatures et critères d'évaluation :

### A) Achèvement et soumission des candidatures :

La ville postulant au titre de Capitale sportive doit :

- Soumettre sa candidature, **Annexe 1: Formulaire de candidature**, en sans longues narrations ou descriptions, en notant que le comité concerné ne prendra pas en compte les demandes incomplètes et/ou reçues après la date limite fixée par l'ISSF.
- Soumettre le formulaire de candidature, dûment complété, en pièce jointe par e-mail à **(SCIC@ISSF.SA)** et écrire dans l'objet : **Demande de candidature de la ville [nom de Ville]**.
- Joindre les documents et dossiers spécifiés dans l'introduction au formulaire de candidature dans une des langues du Secrétariat de l'ISSF (arabe, anglais ou français).
- Soumettre la demande et les documents à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus avant la date limite fixée par la Fédération.

### B) Etudes des demandes et critères d'évaluation :

Les demandes de nomination et les projets, programmes et partenariats inclus par la Fédération seront examinés et évalués à la lumière d'un certain nombre de critères en utilisant le système de pondération ou de différenciation suivant :

- Pour assurer l'équilibre régional et la représentation géographique des membres de l'ISSF, la commission compétente ne considérera les villes répétées ou successives du même pays après le choix de la capitale sportive pour l'une des villes de ce pays pendant une période de moins de quatre ans à compter de la fin du titre de l'année.
- Il sera toujours donné la priorité au pays qui organisera la prochaine session des Jeux de la Solidarité islamique, si l'une des villes postule au titre de capitale sportive des pays islamiques - si la demande répond à toutes les conditions et les normes, et ainsi exclusivement pour l'année où les jeux sont prévus - sinon ils seront traités comme le reste des villes candidates.
- Le programme des événements et activités conçus spécifiquement pour la capitale sportive des pays islamiques et mis en œuvre par la ville comme la capitale de la période de sport et d'avoir des avantages à long terme pour les deux parties et les organismes et partenaires qui contribuent à sa mise en œuvre et la communauté dans son ensemble.





- Un plan général devrait être établi pour les décaissements, les dépenses et les stratégies attendus pour la fourniture de sources de financement.
- Le degré de participation locale, régionale, et internationale, y compris les organisations professionnelles, spécialisées et non gouvernementales, et l'impact attendu du programme.
- La taille et la qualité des activités et des événements proposés, pour une fois ou plusieurs fois, par la ville candidate en collaboration avec des organisations spécialisées nationales, régionales et internationales représentant les sports et les jeunes, les organisations culturelles, et en particulier celles qui sont concernées et spécialisées et les entreprises travaillant dans le domaine du marketing sportif, les droits et le parrainage.
- Les potentialités de la ville candidate à l'organisation et la mise en œuvre du programme, en plus de posséder un minimum d'infrastructures de stades et d'installations suffisantes pour tenir compte de la mise en œuvre des différentes parties du programme d'événements et d'activités.
- Tous les éléments et les points forts susceptibles d'améliorer la position de la demande de candidature de la ville comme un rôle influent ou des contributions spécifiques dans les domaines sportifs et des de la jeunesse, en particulier dans les zones historiques, culturelles, scientifique, littéraire, artistique, le tourisme, le patrimoine et économique en général.
- Compatibilité et harmonie avec les principes de non-discrimination sur la base de la religion, de la couleur, de la race ou du sexe tels que prévus dans les statuts de la Fédération et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Le contenu de la lettre d'engagement et le soutien de la ville candidate représentée par le maire ou un gouverneur ou un haut fonctionnaire, qui montre la taille du rôle qui est géré par l'adoption du programme et que les autorités municipales et locales exerceront les plus grands efforts et avec tout le sérieux nécessaire pour exploiter tout le potentiel de la ville pour cette occasion. En plus de l'exploitation des possibilités offertes par tous les départements gouvernementaux, les organisations, les organisations publiques et privées dans la ville pour assurer le succès et l'efficacité du programme.





### 3. Le cadre de surveillance et réglementation

Les composantes du cadre de surveillance et de réglementation du programme doivent être constituées comme suit :

- La Fédération établira deux structures à cet effet, une consultative et une exécutive, **Annexe 3: Le cadre de surveillance et de réglementation du programme**, à savoir :
  - A) Comité consultatif
  - B) Secrétariat du programme (contact désigné)
- La ville/État constituera les structures organisationnelles et exécutives nécessaires à l'organisation et à la mise en œuvre du programme et à la définition de ses fonctions et compétences, comme suit :
  - A) Haut Comité d'organisation :

De préférence, dirigé par une autorité, comme Gouverneur de la ville ou le Maire ou une personnalité gouvernementale centrale ou locale ou un personnage central, ayant la capacité de rassembler et diriger toutes les énergies et les efforts pour parvenir à une meilleure organisation et la mise en œuvre du programme de la capitale choisie.
  - B) Bureau du Comité d'organisation et des sous-comités :

La composition du Bureau et des formations des sous-comités devrait inclure une représentation complète des différents secteurs du gouvernement, des organisations privées et de la société civile, en particulier celles qui concernent les secteurs du sport, de la jeunesse, de la culture, du tourisme et des services.
  - C) Coordinateur national du programme (contact principal avec l'ISSF) :

Il sera nommé et tous ses contacts seront inclus dans la demande présentée par la ville.

### 4. Obligations et contributions :

- A) Obligations de la ville en cas de gain du titre :
  - Création et nomination de structures de supervision, de réglementation et de direction telles que décrites ci-dessus.
  - Nommer un coordinateur national pour le programme en tant que contact officiel avec l'ISSF.
  - Préparation du logo de la capitale sportive et adoption par l'ISSF.
  - Tous les documents, publications, annonces, bannières dans les centres d'activités et de manifestations, rues et lieux publics doivent porter le logo de la Fédération sportive de la solidarité islamique, en plus du slogan de la capitale sportive approuvé par la Fédération.



- Élaborer et mettre en œuvre un ensemble intégré de différents supports publicitaires et d'information pour promouvoir et faire connaître la ville au cours de la semaine d'ouverture et tout au long de l'année tels que des brochures, des affiches, des bannières, des clips vidéo, des annonces et d'autres outils en collaboration et en coordination avec l'ISSF.
- Préparation d'un matériel illustré par un film de présentation de la ville capitale sportive pour la distribution aux médias. Ce film sera mis sur le site de la Fédération et toutes les plateformes liées ou intéressées par le programme.
- Définir le jour de lancement officiel et le jour de clôture de l'année en coordination avec l'ISSF.
- Préparation des événements et des activités appropriées pour le programme et l'engagement à sa mise en œuvre au cours de l'année de la capitale, selon un calendrier précis qui comprend une activité chargée pour la première semaine par l'ISSF célébrera efficacement la capitale sportive.
- Concevoir un calendrier du programme par le comité d'organisation, y compris les étapes de préparation de l'organisation du programme au cours de la période précédant la date de début de la mise en œuvre, puis la phase de mise en œuvre de toutes les activités et événements du premier jour du programme jusqu'au jour de clôture.
- L'engagement des autorités municipales à effectuer tous les contrôles, audits et suivis pouvant être effectués à la demande de l'ISSF.
- Si la performance et le travail réalisés par la ville ne répondent pas aux attentes de l'ISSF, le Comité consultatif peut recommander le retrait du titre de la ville à tout moment de suivi, après un préavis d'un mois.
- Fournir à l'ISSF, ce qui suit :
  - A) Rapport d'avancement (provisoire) sur les activités et activités menées au cours des six premiers mois de l'année du titre.
  - B) Un rapport final sur les activités et activités réalisées tout au long de l'année pour l'ensemble du titre dans un délai n'excédant pas trois mois à compter de la date de clôture du programme.
- Inviter régulièrement l'ISSF et les personnes désignées par les partenaires coopérants du comité consultatif à participer à toutes les activités du programme d'immobilisations sportives.
- Prendre les mesures nécessaires pour faciliter les procédures de visa, faciliter l'accès et l'entrée dans le pays et prendre des dispositions pour l'hébergement, le transport et les communications pour tous les invités, et participants au programme d'événements et activités.
- Fournir à la Fédération une copie des outils, du matériel d'information et des moyens de communication pour le programme des événements et des activités.
- En soumettant une demande pour le programme « Capitale sportive pour les pays islamiques » de la Fédération, la ville s'engage à signer un protocole d'entente qui comprend les principales lignes d'action du programme tout au long de l'année.
- Accompagner les frais d'hébergement, de séjour et de transport des délégués de l'Union en visite dans la capitale sportive.
- Assumer le coût des billets d'avion pour la capitale sportive de la ville, qui se rend au siège de l'ISSF.

## B) Obligations et contributions de l'ISSF :

- Création du cadre de surveillance du programme de l'ISSF, composé d'un comité consultatif et d'un secrétariat du programme.
- Contribution d'au moins quarante mille dollars américains (40 000 dollars) à titre de soutien financier de la Fédération sur un an, sous la forme du coût de certains programmes et activités organisés par l'ISSF ainsi que du coût de certains participants et personnalités invités des pays islamiques et comme convenu avec le comité d'organisation
- L'ISSF alloue un programme pour une semaine de fête de mise à jour sur le lancement du programme de capital pour célébrer les activités de l'ISSF, remportant le championnat de la ville et mis en œuvre avec la pleine participation et la coordination du Comité d'organisation du programme dans la capitale célèbre en allouant une gamme d'activités, manifestations sportives et de la jeunesse et les formations réalisées au cours de la semaine festive.
- Participer avec le comité organisateur du programme à la préparation des cérémonies de lancement et de clôture de l'année du titre.
- Préparation d'un programme général d'orientation pour les activités et les activités du programme.
- Préparer des médailles et des souvenirs qui documenteront l'événement.
- Assister la ville gagnante dans la planification et la mise en œuvre du programme des événements et des activités pendant la période précédant l'année du titre, et l'équipe identifiera et évaluera l'ensemble des travaux préparatoires.
- Participer à la préparation des programmes internationaux et attirer des experts internationaux et des conférenciers par type d'activité en coordination avec le comité organisateur du programme.
- Participer à la campagne de promotion, la publicité et la publication du programme en parallèle et l'intégration avec la capitale de la campagne de la ville sportive.
- Préparation et traitement du mémorandum d'accord pour la signature par les deux parties lors d'une cérémonie tenue dans la ville pour annoncer pour la première fois que la ville a remporté le titre. **Annexe 4: Exemple de protocole d'accord**
- Paiement des frais de logement, de séjour et de transport des délégués de la ville (capitale du sport) au siège de l'ISSF à KSA.
- Paiement des billets d'avion pour les délégués de l'ISSF dans la ville (Capitale du sport).



## 5. Programme général d'orientation pour les activités et festivités :

La ville candidate peut, lors de la préparation d'un programme pour les activités spéciales prévues pour l'année de la capitale sportive, utiliser le programme indicatif général décrit à **l'Annexe 5: Programme indicatif général d'activités et d'actions** sans être strictement respecté, où ils peuvent retenir ce qui est exécutable et y ajouter d'autres la nature locale spéciale comme les jeux populaires activités et des compétitions culturelles locales.

## 6. Obligations financières et droits :

Etant donné que, les obligations financières et les dépenses, ainsi que les revenus et les sources de financement ne peuvent pas être identifiés et définis à l'avance en raison des facteurs qui déterminent chaque cas, en fonction du potentiel de la ville/État, la capacité d'apporter et d'attirer le financement, le marketing et les droits de propriété d'investissement des parties et des efforts qui peuvent être faits par les deux sources et la promotion de l'investissement et le mode de gestion et le processus, les détails de ce point feront l'objet de discussion et d'entente après que la ville ait gagné le titre et avant la signature du protocole d'entente.

### ***Deuxièmement : Préparation et finalisation de la demande de nomination d'une ville pour recevoir le titre :***

Un modèle de formulaire de demande de candidature sera élaboré et envoyé aux comités olympiques membres. Ce formulaire sera rempli suivant les explications et les directives et les conditions énumérées par la ville afin d'aider le choix avancé selon les besoins et de répondre aux conditions et aux critères utilisés pour l'évaluation des demandes.

- Pièce jointe du formulaire de candidature en tant que supplément autonome dans le présent document afin de faciliter son remplissage, **Annexe 1: Formulaire de candidature** pour le titre de "Capitale sportive des pays islamiques".





## Contacts

**Secrétariat général de la Fédération Sportive de la solidarité islamique**  
**Secrétariat de la "Capitale sportive des pays islamiques"**

PO Box 330999, Riyad 11373, Royaume d'Arabie Saoudite

Téléphone : +966 (11) 2810895

Fax : +966 (11) 4822145

E-mail : [SCIC@ISSF.SA](mailto:SCIC@ISSF.SA)

[www.issf.sa](http://www.issf.sa)

